



Communiqué de presse

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 26 mai 2020 à 16 heures sous la présidence de monsieur R. Delarue.

Le Conseil a adopté le rapport n° 117 portant évaluation des progrès réalisés par les secteurs en matière d'harmonisation des pensions complémentaires, pour la période 2019 - 2020. Ce rapport doit être communiqué d'ici le 1^{er} juillet 2020 aux ministres de l'Emploi et des Pensions.

Dans ce rapport, le Conseil examine tout d'abord les progrès qui ont été réalisés sur le terrain pour la période 2019 - 2020 suite au dernier round de négociations sectorielles par rapport à la précédente période de rapportage qui couvrait la période 2017 - 2018 (cf. rapport n° 110 du 26 juin 2018).

Par ailleurs, il se penche sur un certain nombre de difficultés rencontrées sur le terrain au niveau des commissions paritaires quant à ce trajet d'harmonisation. Vu le calendrier figurant dans la loi sur les pensions complémentaires et les échéances inscrites dans cette loi, les prochaines négociations sectorielles 2021 - 2022 seront dès lors déterminantes pour la réussite du trajet d'harmonisation.

Les travaux des secteurs subissent toutefois actuellement l'interférence de la crise du COVID-19. On ignore pour l'instant quel sera l'impact socioéconomique de cette crise. Le Conseil examinera dès lors quelles sont les mesures et recommandations qui pourront être adoptées afin d'apporter un soutien additionnel aux secteurs, car les défis supplémentaires auxquels ceux-ci devront faire face en conséquence de cette crise seront considérables.

Ce texte est disponible sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).

